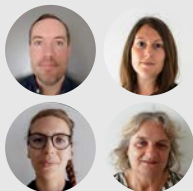


Archives des Services d'incendie et de secours : ça décale !



Coordination :

Alexandre Béranger
Angélique Bourmaud
Claire Di Mascio
Patricia Pérou



Introduction

« *Ça décale!* » : vieille expression bien connue et toujours employée par les sapeurs-pompiers, synonyme de « partir en intervention ». Ainsi, à partir du XIX^e siècle, les casernes disposaient de « remises » pour garer leurs voitures attelées et entreposer les matériels. En raison de la pente qui facilitait le départ, des cales étaient disposées devant les roues afin d'immobiliser les voitures. Au moment de partir, celles-ci étaient retirées, d'où le terme « décaler ».

À l'image de cette expression passée à la postérité, la transmission joue toujours un rôle essentiel dans la grande famille des sapeurs-pompiers.

Devoir de mémoire des anciens et de ceux qui ont péri, des événements marquants, transmission des savoirs, des gestes bien sûr, rythment le quotidien des hommes et des femmes engagés pour secourir et protéger les biens.

Ce dossier est une invitation à (re)découvrir l'univers que nous côtoyons chaque jour. Un univers aux interlocuteurs aussi variés que la diversité des enjeux qui nous sont confiés et que nous sommes, aujourd'hui, ravis de vous présenter.

Alors ensemble, décalons !

Une histoire des pompiers en images

Longtemps resté confidentiel dans les magasins des Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon (ADRML), le fonds vidéo du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS 69) est enfin mis en lumière grâce à la collaboration entre sapeurs-pompiers et archivistes.

La collecte d'un fonds spécifique

Entrés aux ADRML en 2000, les versements 3618W et 3653W en provenance de l'atelier photo-vidéo du SDIS 69 se composent de 33 ml de vidéos, photographies, diapositives et bandes-son, accompagnés du matériel de visionnage. Ils restent de nombreuses années en magasins, en raison de bordereaux de versement succincts peu exploitables et par manque de temps et de moyens pour le traitement.

Le projet de traitement du fonds

Ce fonds n'est cependant pas oublié des anciens agents de l'atelier photo-vidéo, et notamment de Jean-Paul Clouzeau, ancien responsable. Conscient de la valeur historique des images conservées, il réussit à mobiliser toutes les parties prenantes.

En avril 2019, les ADRML lancent le projet de traitement et de valorisation du fonds audiovisuel, en collaboration avec le Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), la directrice du Musée des sapeurs-pompiers Lyon-Rhône et Jean-Paul Clouzeau. Le périmètre du projet ne concerne d'abord que les vidéos (le fonds photographique sera traité dans un second temps) pour permettre leur consultation grâce à la numérisation.

Le visionnage et l'identification des vidéos

Après de nombreuses heures de visionnage, et malgré des contraintes techniques liées à un matériel qui n'est plus de première jeunesse, les huit-cent-vingt-huit bobines et cassettes (16 mm, Umatic, SVHS, VHS) sont identifiées et répertoriées par Jean-Paul Clouzeau et d'anciens collègues de l'atelier.

La sélection préalable à la numérisation

L'étape de visionnage permet de prioriser les vidéos à numériser, avec un système de notation allant de un à trois définis selon l'intérêt historique des reportages. Cette notation est ensuite discutée et validée par le groupe de travail pour fixer le volume d'heures à numériser. L'opération, cofinancée par le SDMIS et les ADRML, permet la numérisation de plus de 50 % du fonds.

Le classement

Le visionnage est également l'occasion de procéder à l'élimination des copies ou des productions commerciales. Les rushs sont conservés car ils peuvent aujourd'hui, avec un regard nouveau sur le sujet, venir compléter les sources. Les vidéos conservées sont ensuite classées par type de support puis par grandes thématiques : hommages et cérémonies, incendie, secours à la personne, formation, manœuvres et exercices... Une attention particulière est apportée aux vidéos composées de plusieurs reportages dont les thématiques sont très diverses : l'identification des



Incendie du port É. Herriot en 1987, filmé par l'atelier photo-vidéo © Arch. dép. Rhône, 3618W5_09676

séquences par le time code s'avère alors précieuse. Les vidéos numérisées sont cotées provisoirement en série AE (Archives Électroniques). Chaque vidéo sera bientôt versée dans le système d'archivage électronique, complétée de ses métadonnées, afin de faciliter les recherches des lecteurs.

Communication et diffusion

Après cinq années de travail entrecoupées d'autres projets, l'aboutissement du traitement du fonds vidéo est proche et la dernière étape relative à sa communication se prépare.

Une fois les instruments de recherche publiés, les vidéos numérisées seront communiquées en salle de lecture des ADRML sur un poste informatique dédié. Les films non numérisés seront accessibles uniquement sur rendez-vous puisqu'ils nécessitent l'installation d'un lecteur spécifique.

Mis en lumière grâce à une volonté et un travail collectifs, ce fonds est une source inestimable en matière d'illustration de l'histoire des sapeurs-pompiers du Rhône. L'équipe espère qu'il participera à la réalisation de nombreux autres projets sur le territoire.



Bénédicte Guyvarch

Cheffe de projet collecte
Archives du département du Rhône
et de la métropole de Lyon

Entretien avec Jean-Paul Clouzeau, sapeur-pompier et vidéaste

Responsable de l'atelier photo-vidéo pendant plus de trente ans au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS 69), Jean-Paul Clouzeau nous présente le contexte de production des vidéos conservées aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon (ADRML).

Quand avez-vous démarré votre carrière chez les sapeurs-pompiers ?

Je suis entré à la 1^{re} compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Lyon en septembre 1966. J'avais vingt-trois ans.

D'où vient votre goût pour l'image ?

Avant mon entrée dans le Corps, j'étais opérateur-projectionniste dans un cinéma. J'ai toujours été passionné de films, de reportages... Pour moi, filmer c'est conserver ce que l'on voit, ce que l'on ressent et le partager.

Comment a démarré la production de ce fonds vidéo ?

En 1967, je suis intervenu sur une explosion qui m'a beaucoup marqué et je me suis dit qu'on aurait dû la filmer pour en conserver une trace, une mémoire. J'ai alors proposé au directeur-adjoint de me laisser intervenir avec ma propre caméra sur mes jours de repos. Il a accepté, mais uniquement pour les cérémonies. Mon premier film est la cérémonie d'intégration du Corps au sein de la nouvelle Communauté urbaine de Lyon en janvier 1969.

Puis peu à peu, les collègues ont commencé à m'avertir et à m'intégrer dans les départs. Rien n'était vraiment cadré à ce moment-là.

Comment fonctionnait l'atelier photo-vidéo ?

Créé officiellement en 1985 avec une équipe de sept sapeurs-pompiers, un système de « garde » a été mis en place, permettant de fonctionner sept jours sur sept, nuit et jour et tout au long de l'année. Si nous n'étions pas de garde à l'atelier, nous étions en opération. On nous a également dotés de matériel (caméra, appareils photos, laboratoire de développement, banc de montage...), d'un véhicule aménagé et mis un local à disposition.

Reliés au système d'alerte, nous recevions les codes de départ en même temps que les secours. Mais notre secteur d'intervention s'étendant sur l'ensemble de la Communauté urbaine, nous avions sélectionné seulement une trentaine de codes sur lesquels intervenir. Le travail de terrain se faisait en parallèle des interventions de secours. Les collègues nous connaissaient et nous aidaient souvent pour les prises de vues. Notre objectif était d'informer, d'étonner, sans jamais choquer, d'où notre prudence avec les images de victimes. Nous étions également présents sur les différentes cérémonies. De retour au service, il fallait monter les rushes et préparer les diffusions. Nous étions au

plus près de l'actualité et de la vie du Corps, d'où cette richesse de thématiques dans le fonds d'archives conservé aujourd'hui.

Malheureusement, la loi sur la départementalisation a contraint à la fermeture du service en 1999.

Quelle production vous a rendu le plus fier ?

Le magazine *Clins d'œil*, un format d'une vingtaine de minutes avec une partie actualité des interventions et un dossier thématique, est un excellent souvenir. Pendant plusieurs années, sept copies étaient distribuées chaque début de mois pour être diffusées aux sept Compagnies du territoire. Certains collègues nous en parlent encore...



Quelle a été votre mission au sein du projet ?

J'ai visionné et identifié précisément l'ensemble des vidéos à partir d'une grille de description établie par les ADRML. J'ai également repéré celles qui pouvaient heurter les sensibilités. Enfin, pour prioriser la numérisation, j'ai noté chacune selon des critères prédéfinis liés à l'intérêt pour l'histoire du territoire et du Corps.

Quels retours faites-vous de cette expérience ?

C'est un travail long et exigeant. Et avec du recul, je regrette de ne pas avoir mis en place un système de classement lors de la production de ces vidéos. Cela nous aurait facilité le travail ! Mais l'important, c'est que ces images qui font l'histoire des sapeurs-pompiers du territoire vont continuer à vivre !

Propos recueillis par Bénédicte Guyvarch

Jean-Paul Clouzeau,
ancien responsable
de l'atelier photo-vidéo
du SDIS 69
© Bénédicte Guyvarch

Les archives des SIS, des documents à valoriser

La valorisation de nos fonds et de nos collections documentaires est un moyen de faire connaître notre métier et de participer à la pérennisation des connaissances dans notre structure. Le SDIS de Vaucluse a mis en place depuis 2018 des actions de valorisation de ces fonds.

En 2018, à l'occasion des deux-cents ans de la caserne d'Avignon, la mairie et le SDIS se sont associés afin de mettre en valeur tout un pan d'histoire de la commune à travers ses sapeurs-pompiers. L'exposition s'étendait sur 80 m² dans la salle d'honneur de la caserne. Au sein de la mairie, plusieurs engins d'époque ont été mis en valeur. Grâce à la participation d'un collectionneur privé et au travail conjoint d'anciens sapeurs-pompiers et de l'archiviste du SDIS, nous avons pu réunir assez d'informations et de photos pour réaliser une exposition retraçant l'histoire sur deux siècles et ainsi mettre en valeur notre patrimoine sur le territoire. L'exposition a été couplée à plusieurs journées portes ouvertes en caserne.



Exposition « Les 20 ans de la Départementalisation »
Panneaux d'exposition et maquette – 2019 © COM-SDIS84

En 2022, le SDIS de Vaucluse célébrait les vingt ans de sa départementalisation. L'occasion de fédérer et d'impliquer tous les services fonctionnels et d'installer le nouveau conseil d'administration. Cet événement institutionnel a permis de mettre en lumière les nombreuses évolutions technologiques et statistiques qui se sont succédées au fil des ans. Un moyen également de renforcer le sentiment d'appartenance des agents, tous statuts confondus, et d'assurer la transmission d'un patrimoine commun matérialisé par une frise chronologique de plusieurs mètres.

Un troisième format d'exposition a pu être expérimenté avec la commémoration des inondations de Vaison-la-Romaine en 1992, grâce à un film réalisé par l'association Mémoire. Nous avons créé une installation sonore et visuelle à partir d'un diaporama photos et de plusieurs documents d'archives de l'époque (presse, courriers, rapports d'intervention). Cet événement s'est tenu sur plusieurs jours et a servi notamment d'appui pour lancer des moments de cohésion portés par le service de santé au travail. Bien que l'exposition soit une manière de les valoriser, les archives peuvent également s'inscrire dans des

projets internes et transverses. La valorisation des fonds par la visite des magasins de conservation facilite la promotion de notre métier et des missions qui le composent. Nous avons la chance d'avoir un bâtiment pouvant conserver plus d'un kilomètre linéaire d'archives. La visite de ces locaux fait désormais partie du parcours d'accueil des nouveaux arrivants. Cette animation récurrente permet d'ancrer la pratique et acter le fait que ce pôle est un véritable outil de recherche documentaire à la disposition de tous.

Ces locaux accueillent aussi les étudiants dans le cadre de leur parcours scolaire. Nous avons monté un atelier autour des particularités de l'implantation des sapeurs-pompiers dans le Vaucluse. Cet accès à la connaissance de la culture « sécurité civile » par l'histoire locale permet de dépasser l'aspect purement technique et administratif généralement abordé en classe. L'atelier est réalisé pour des groupes de bac professionnel option sécurité civile qui doivent rechercher en salle de lecture les réponses à des questions qui leur sont posées.

L'élaboration de ces projets est aussi l'occasion de fournir des ressources de base qu'il est possible de pérenniser ou de réutiliser. Le souhait, aujourd'hui, est d'enrichir nos fonds par la collecte d'archives privées d'anciens sapeurs-pompiers et de réaliser une meilleure cartographie des instruments de recherche dans les autres centres de conservation (archives départementales, municipales, bibliothèques...). Cela permettrait de proposer un ensemble de ressources aux casernes lors de leurs journées portes ouvertes.



Mélanie Venger
Archiviste-documentaliste
Service départemental d'incendie
et de secours de Vaucluse



Exposition « Les 20 ans de la Départementalisation »
Frise chronologique 6 mètres © COM-SDIS84

À la recherche d'une synergie des processus métiers

L'exemple du projet Digitalisation de la gestion électronique de l'information et des documents de l'établissement (DI-GEIDE).

Piloté par le chef d'État-major, à la demande de la direction, le groupe DI-GEIDE a été constitué pour amorcer une réflexion sur la gestion, la maîtrise et la sécurisation des données et du système informatique (SI). Les informaticiens, l'archiviste, la DPO, la contrôleur de gestion et la référente métier ont donc été réunis pour mettre en commun leurs compétences et leurs connaissances afin d'établir un diagnostic sur la dématérialisation dans les groupements fonctionnels, et ce, au travers d'un recensement des données (documents « Tableau des missions ») et des applicatifs utilisés (fiches « Applicatif métier »). Cet état des lieux a mis en exergue les disparités, les similarités et les intérêts convergents ou divergents de notre SI.

Des propositions concrètes d'amélioration ont été étudiées pour apporter une modernisation et une optimisation du système. De ces idées est née une doctrine de pensée qui s'est cristallisée dans la cartographie appelée

« urbanisation des systèmes ». Il s'agit d'un écosystème qui favorise les interconnexions entre des outils spécifiques tout en s'appliquant à établir et à renforcer une politique de gestion des données, l'ensemble répondant aux exigences de maîtrise et de sécurité. Exposé aux groupements et aux instances, notre rapport a eu des retombées positives car il a permis de structurer le schéma directeur des SI 2024-2026. Par ailleurs, ce projet a mis en lumière l'expertise que peuvent apporter nos professions dans de grands projets.



Pauline Gruson
Cheffe du service Archives
et gestion des documents
Service départemental
d'incendie et de secours
du Pas-de-Calais



Consultez la cartographie en ligne via l'adresse : [\[https://www.archivistes.org/Cartographie\]](https://www.archivistes.org/Cartographie).

L'application d'une charte de nommage, en deux temps

Dans son projet d'établissement, le SIS de la Vendée prévoit le déploiement de nouvelles solutions numériques. À ce titre, le renforcement des bonnes pratiques en matière de nommage des fichiers est apparu comme une étape indispensable pour assurer une gestion raisonnée des espaces informatiques et un archivage futur.

L'intranet de l'établissement, indispensable outil de communication interne, facilite l'accès aux données. Cet espace collaboratif permet d'obtenir facilement toutes les ressources nécessaires et de travailler sur des projets transversaux. Son déploiement en 2020 a permis d'observer la très grande hétérogénéité des noms de fichiers, ce qui empêchait la bonne exploitation de cet outil et rendait les recherches souvent infructueuses. Suite à ce constat, les contributeurs sont invités à utiliser une charte de nommage depuis septembre 2021.



Mockup de présentation
du flyer © SDIS de la Vendée

Deux ans plus tard, l'application de cette charte a fait ses preuves. Le SIS a alors souhaité élargir l'utilisation de cette nomenclature à tous les services, et l'adopter sur tous les supports numériques de l'établissement. L'occasion pour la cellule archives de travailler en collaboration avec le service communication à la publication d'une brochure à destination des personnels administratifs, techniques et spécialisés, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.



Angélique Bourmaud
Archiviste
Personne responsable de l'accès
aux documents administratifs
Service départemental d'incendie
et de secours de la Vendée



Chef d'agrès remplissant la fiche bilan secouriste d'une victime
© Charles Marion – SDIS 44

L'archivage numérique des dossiers bilan secouriste au SDIS de Loire-Atlantique

Archiver les soixante-mille dossiers numériques produits chaque année par nos sapeurs-pompiers, un défi relevé depuis un an.

La dématérialisation, une réalité toujours plus concrète

Comme de très nombreuses administrations, le SDIS de Loire-Atlantique est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche active de dématérialisation de ses procédures. Ces projets de dématérialisation ont entraîné une croissance très importante de la volumétrie de données et documents numériques produits quotidiennement. Conscient de cette transition numérique, notre établissement a constitué un Comité de pilotage, dès les premières phases de celle-ci, afin de réfléchir à la mise en place d'une solution d'archivage électronique destinée à assurer une conservation intègre et sécurisée de ces données et documents numériques tout au long de leur durée d'utilité administrative (DUA).

En amont de la mise en œuvre de cette solution, un important travail de refonte de notre référentiel de gestion des archives a été entrepris de 2019 à 2021. Outre une profonde révision sur la forme, ce travail avait pour principal objectif d'intégrer les typologies produites sur support numérique. Les entretiens menés avec l'ensemble des groupements et services ont été l'occasion de faire le point sur les projets de dématérialisation en cours ou à venir. Parmi ces projets, l'un d'eux a tout particulièrement retenu notre attention : celui de la dématérialisation des fiches bilan secouriste.

Archiver les fiches bilan secouriste, une véritable priorité

Soldats du feu mais aussi et avant tout soldats de la vie ! Les chiffres, au niveau national comme local, reflètent particulièrement cette réalité opérationnelle.

En 2022, sur les 79 358 interventions réalisées par les sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique, 75,8 % ont ainsi porté sur du secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP¹).

Chacune de ces interventions SSUAP donne lieu à la rédaction d'une ou plusieurs fiches bilan. Ces fiches bilan se répartissent en deux catégories : les fiches bilan secouriste (remplies par les chefs d'agrès VSAV²) et les fiches bilan infirmier (remplies par les infirmiers ou médecins sapeurs-pompiers). Ce document a vocation à tracer le bilan médical de la victime ainsi que les actes prodigués au cours de l'intervention. Longtemps rédigés sur support papier, ces documents sont numériques depuis début 2022, suite au déploiement de tablettes dans les centres d'incendie et de secours (CIS).

1. Page « Interventions réalisées par les services d'incendie et de secours », consultable en ligne via l'URL : [\[https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/interventions-realisees-par-les-services-d-incendie-et-de-secours/\]](https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/interventions-realisees-par-les-services-d-incendie-et-de-secours/).

2. Sapeur-pompier responsable de l'équipage d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes.

Plusieurs raisons ont motivé à définir ce flux comme prioritaire : une durée de conservation longue (vingt ans pour la majorité des fiches³), une valeur médico-légale importante (celle-ci fait office de début de preuve et la responsabilité pénale du chef d'agrès ou de l'infirmier sapeur-pompier peut être engagée, tout comme la responsabilité administrative du SDIS), la présence de données de santé.

Être en capacité, en cas de contentieux, de fournir les documents nécessaires à la défense des sapeurs-pompiers et de l'établissement public est un enjeu primordial.

Le choix du groupement d'intérêt public Santé Informatique Bretagne (SIB)

La nécessité d'avoir une connaissance la plus exhaustive possible des acteurs et outils présents sur le marché de l'archivage numérique nous a amenés à réaliser une campagne de sourcing. En parallèle de celle-ci, une prise de contact avec plusieurs établissements publics et collectivités territoriales ayant mis en œuvre un SAE nous a permis de bénéficier de retours d'expérience. On ne le dira jamais assez : ces « RETEX » sont primordiaux dans tout projet, quelle que soit sa nature. Ils sont l'occasion d'obtenir des informations au plus proche de la réalité par celles et ceux qui, quotidiennement, travaillent sur cette problématique. Ces échanges permettent notamment d'attirer l'attention sur des points de vigilance dont nous n'avons pas toujours conscience au lancement d'un projet.

Cette étude fonctionnelle et financière a également été l'occasion de se pencher plus en profondeur sur une problématique essentielle : le choix du scénario (SAE internalisé, tiers-hébergement ou tiers-archivage).

À son issue, le Comité de pilotage en charge du projet a ainsi fait le choix d'acquérir le logiciel asalaie auprès du groupement d'intérêt public Santé Informatique Bretagne (SIB), établissement certifié hébergeur de données de santé (Hds). Souhaitant s'affranchir des coûts d'acquisition et de maintenance d'infrastructures de stockage mais désirant être parfaitement autonome sur l'utilisation du logiciel, nous avons opté pour une solution de tiers-hébergement.

Après avoir adhéré à ce groupement d'intérêt public en mars 2022, une convention de service a été passée entre nos deux établissements afin de définir les modalités administratives, techniques et financières des prestations souhaitées.

Mettre en œuvre le versement automatisé des dossiers bilan

En tant qu'archivistes/records managers, nous le savons bien : mener un projet d'archivage numérique, c'est travailler main dans la main avec nos collègues informaticiens. Le savoir, c'est bien, l'expérimenter de manière concrète, c'est encore mieux ! Nous avons ainsi, tout au long de ce projet, pu bénéficier de l'accompagnement du groupement Solutions numériques (GSN).

Suite à l'installation du logiciel asalaie sur les infrastructures du SIB en septembre 2022, nous avons entrepris le travail d'étude et de mise en œuvre du versement des fiches bilan. Pour initier celui-ci, deux ateliers ont été réalisés avec le Service de santé et

de secours médical (SSSM) afin de comprendre le contexte de production de ce flux. Ces ateliers menés avec le service producteur sont indispensables pour cerner au mieux le processus (acteurs concernés, logiciel métier utilisé, volumétrie). Parmi les nombreuses informations récoltées au cours de ces ateliers, la présence régulière de documents annexes à la fiche bilan (tracés électrocardiogrammes) a été identifiée, nous poussant à opter pour une approche « dossier ». Ce fut également l'occasion de définir conjointement des mots-clés pertinents afin d'assurer une recherche aisée des documents dans le SAE : type de bilan (secouriste/infirmier), numéro d'intervention, engin et centre d'incendie et de secours (CIS) concernés, date d'intervention et identité de la victime.

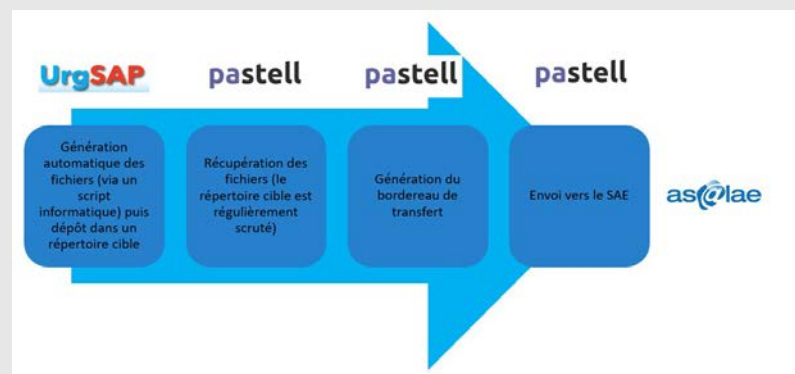


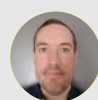
Schéma du processus de versement automatisé des dossiers bilan secouriste

Au vu de la volumétrie particulièrement importante (164 dossiers bilan secouriste produits en moyenne chaque jour), la mise en œuvre d'un versement automatisé s'est imposée comme une évidence. Pour pouvoir procéder à celui-ci, nos collègues informaticiens, en collaboration avec l'éditeur du logiciel métier utilisé pour la rédaction des fiches bilan, ont développé un script informatique permettant de générer et transférer de manière automatique ces fiches dans un répertoire cible, avec un renommage à partir de champs choisis préalablement. Une fois dans ce répertoire, les fichiers au format PDF sont récupérés par l'orchestrateur Pastell qui génère alors un bordereau de transfert puis les envoie vers le SAE.

Plusieurs mois de paramétrage et de tests ont été nécessaires pour disposer d'un versement automatisé parfaitement opérationnel. Ce fut donc une véritable satisfaction, en juin 2023, de voir apparaître les premiers dossiers dans le registre des entrées de notre SAE !

Au 10 mai 2024, ce sont ainsi près de 138 000 dossiers (96 Go) qui ont été versés dans notre SAE.

Comme les sapeurs-pompiers aiment le répéter : tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! Outre la dimension technique, évidemment non négligeable, de tout projet d'archivage numérique, cette capacité à travailler en équipe et à fédérer l'ensemble des acteurs concernés est une des clés de sa réussite. Nul doute que nous saurons, en tant qu'archivistes/records managers, nous mobiliser afin de relever ce vaste mais passionnant défi que représente la préservation de l'information numérique !



Alexandre Béranger

Archiviste-records manager
Service départemental d'incendie
et de secours de Loire-Atlantique

3. Quelques cas particuliers existent notamment la réduction à dix ans lorsque la victime est constatée décédée.

Témoignage d'un RSSI

Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du SDIS du Val-d'Oise jusqu'en mars 2024, j'ai eu le privilège de coorganiser la première rencontre nationale des archivistes, des Délégués à la protection des données (DPO) et des RSSI des services d'incendie et de secours de France, qui s'est tenue les 8 et 9 novembre 2022.

Rapprocher nos trois métiers lors d'une même rencontre est apparu comme une évidence, tant les synergies concourent à un même objectif : la préservation des informations.

Dans mon quotidien de coordinateur de la sécurité des données, l'archiviste occupe une place essentielle. Son expertise dans le tri, le classement, l'indexation et la conservation des documents permet de garantir que les informations cruciales restent accessibles en cas d'urgence ou de catastrophe, assurant ainsi la continuité des activités.

Les archivistes s'efforcent de garantir la pérennité et l'intégrité des informations, quel que soit leur support. Leur approche proactive et méthodique assure la préservation des documents papier tout en adaptant leurs pratiques aux défis posés par la transition vers le numérique.

Impressionné par leur capacité à harmoniser les politiques de conservation des données avec les exigences en matière de protection de la vie privée et de conformité réglementaire, leur expertise dans la gestion des archives papier et numériques m'apparaît cruciale pour garantir que les informations soient accessibles aux bonnes personnes au bon moment, tout en restant protégées des menaces potentielles.

Je suis convaincu que la collaboration de nos trois métiers avec les autres acteurs de la gouvernance de l'information est indispensable pour assurer une continuité efficace dans la protection des données. Leur coopération étroite crée un écosystème robuste où chaque partie joue un rôle complémentaire dans la protection et la préservation des informations.



Olivier Fava
Ancien Responsable de la sécurité des systèmes d'information du SDIS du Val-d'Oise
Chef du pôle protection de l'information
Cabinet du directeur général
Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Records manager et PRADA : l'accord parfait !

En tant que records manager en Service d'incendie et de secours, la maîtrise du cadre légal et déontologique en matière d'archives publiques est un point essentiel. Les archives contiennent parfois des informations qu'il est nécessaire de protéger pendant un certain temps avant de permettre leur communication au public. Par ailleurs, notre métier nécessite d'avoir une excellente connaissance de la production documentaire de nos administrations. Cet élément me semblait être un atout pour accepter le rôle de PRADA qui m'a été proposé.

La Personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) a un rôle essentiel à jouer dans le droit d'accès aux documents administratifs par les citoyens et pour la promotion de la transparence administrative. La PRADA doit, elle aussi, assurer la préservation de ces mêmes secrets (protection de la vie privée, secret médical, secret en matière commerciale et industrielle, etc.). Devenir PRADA, c'est se donner une nou-

velle fois l'occasion d'être l'interlocutrice privilégiée de tous les services, et de créer du lien avec le public. J'apprécie particulièrement d'avoir l'opportunité d'interagir avec des interlocuteurs variés. La transversalité et le conseil sont deux éléments forts qui animent aussi le quotidien de records manager.

En charge des archives courantes et intermédiaires, être PRADA en SIS, c'est pouvoir guider et sensibiliser les services producteurs au bon respect des modalités de communication : demandes de justificatifs (identité, qualité d'ayant-droit, mandats, etc.), justification des refus ou communications partielles, respect des délais d'instruction. C'est aussi pouvoir accompagner : les administrés à faire valoir leurs droits, une famille endeuillée à défendre la mémoire d'un défunt ou encore un sinistré à justifier une prise en charge.

Une seconde casquette qui donne sans conteste encore plus de sens à la première.



Angélique Bourmaud
Archiviste
Personne responsable de l'accès aux documents administratifs
Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée

Allier protection des données et archivage : l'exemple d'une collaboration indispensable

La déléguée à la protection des données et l'archiviste du Service d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor travaillent ensemble depuis mars 2023 à un projet commun.

L'archiviste : Patricia Pérou

Agent au SIS 22 depuis 2005, on me confie en décembre 2018 la responsabilité de la gestion des archives. Sans formation initiale, je suis chargée de mettre en place une politique d'archivage au sein de mon établissement. Objectifs premiers ? Sensibiliser aux enjeux et susciter de l'intérêt !

Le contexte

Une première opération de tri réalisée, en 2005, par une entreprise spécialisée en prestation d'archivage est restée sans suite jusqu'à l'attribution de cette mission. Un arriéré très important a donc été stocké dans notre local archives.

Premières actions

Mes premiers travaux ont consisté à procéder aux éliminations les plus évidentes et au versement de soixante-sept registres des interventions du Centre d'incendie et de secours de Saint-Brieuc (1957-1989).

Dans un même temps, des correspondants archives sont désignés dans les services. Des fascicules explicatifs simples leur sont remis pour expliquer la matière et initier une première sensibilisation : processus d'archivage, petit glossaire, théorie des trois âges, bordereau de pré-archivage, plan de classement, etc.

En parallèle, de premiers échanges informels ont eu lieu avec la déléguée à la protection des données. Ils font apparaître des enjeux et des problématiques communes. Se concerter régulièrement devient indispensable et travailler ensemble est alors plus qu'une évidence.

La DPO : Karine Le Fèvre

Désignée déléguée à la protection des données (DPO) en avril 2018, j'ai pour mission d'assurer la mise en conformité du Service d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Objectifs premiers ? Conseiller et amener les agents vers une gestion raisonnée des données collectées.

Premières actions

Cette mission a débuté par un premier audit de l'ensemble des groupements et services, afin de recenser les différents traitements identifiés comme comportant des données à caractère personnel. À partir de celui-ci, j'ai pu établir la première version du registre des activités de traitement de notre établissement, rédiger un guide à destination des agents et mettre en place les premières procédures.

L'accomplissement de ces premières actions s'appuient sur les échanges ayant lieu au sein de deux réseaux : un premier réseau des délégués à la protection des données constitué au niveau national, et un second plus restreint, rassemblant les SDIS de la zone Ouest¹. Ces deux réseaux permettent entraide et échanges sur nos pratiques.

En mars 2023, je prends la décision d'effectuer un nouvel audit pour mettre à jour le registre existant. Un travail en collaboration avec la responsable des archives est nécessaire et permet de bien sensibiliser les agents à la gestion des données et des documents.

L'union fait la force

Comme une évidence, nous décidons alors d'intensifier nos échanges, de nous entraider, et de travailler en étroite collaboration. Nous commençons un travail sur des problématiques communes :

- cibler les agents, producteurs de documents et de données les plus sensibles ;
- encadrer la gestion de l'ensemble de la production documentaire tout au long du cycle de vie des documents (durée d'utilité courante sur la base active, durée légale de conservation).

1. Zone de défense et de sécurité Ouest : la zone Ouest, dont le siège est à Rennes, est la plus vaste et la plus peuplée du pays. Elle comprend vingt départements et englobe les régions Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire (source : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Services-de-l-Etat/La-zone-de-defense-et-de-securite-Ouest>).

Une feuille de route en commun !

De notre initiative et avec le soutien de la direction de l'établissement, nous lançons le projet RGPD-Archives en mars 2023.

Officiellement présenté en Comité de direction élargi aux chefs de groupement, des rencontres sont ensuite organisées avec les services producteurs pour construire ensemble ce projet.

À ce jour, trois livrables sont en cours de réalisation :

- 1 – Un registre des traitements complet et à jour ;
- 2 – Un guide conciliant les archives et le RGPD ;
- 3 – Un référentiel de gestion et de conservation des documents et données (contraintes liées au RGPD intégrées dans la colonne « Observations ») :

Une démarche commune saluée par le contrôle scientifique et technique qui nous accompagne dans la réalisation de ce projet d'envergure au SIS des Côtes-d'Armor.

La sensibilisation et l'adhésion des services producteurs suit son cours. Du chemin reste à parcourir. L'accomplissement des objectifs de la feuille de route constituera une belle avancée !



Karine Le Fèvre

Responsable juridique
Déléguée à la protection des données
Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor



Patricia Pérou

Responsable des archives
Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor

Référentiel de gestion et de conservation des documents et données produits et reçus par le SDIS 22

Nature des documents	DUA	Sort final	Référence	Observations	Support/format	Support/format à verser aux Archives	Service concerné ou entité ayant la responsabilité de l'archivage

Extrait du Référentiel de gestion et de conservation

Le Groupe de travail des Services d'incendie et de secours de l'AAF

En 2024, le Groupe de travail (GT) des Services d'incendie et de secours (SIS) rattaché à la Section des archivistes départementaux de l'AAF, se compose de vingt-deux membres représentant seize SIS et deux services d'Archives départementales.

De la genèse à la création

Profession récente au sein des SIS, les archivistes et personnes en charge des archives ont ressenti très tôt le besoin de partager leurs expériences. Au gré des circonstances, des liens se sont tissés créant un réseau. À mesure que le groupe s'étoffait et s'animait au travers d'échanges informels, l'envie de se rencontrer s'est imposée. Aussi, sous l'impulsion du SIS de Vaucluse, une première rencontre « Archiv'SDIS » s'est tenue à Avignon en 2019. Ce moment a donné une véritable ampleur à notre réseau qui s'est fédéré autour d'un besoin commun : créer un groupe de travail pour continuer à bénéficier des savoirs et des expériences de chacun. En septembre 2021, une demande a donc été formulée auprès de l'AAF, validée par le Conseil d'administration à l'unanimité.

Le but

Le groupe a pour vocation de mobiliser les compétences et les connaissances de tous afin de réfléchir et d'avancer sur des problématiques communes. Animé par Alexandre Béranger (SIS 44), Angélique Bourmaud (SIS 85) et Mélanie Venger (SIS 84), les participants se réunissent une fois par trimestre et échangent sur un programme défini ensemble. Pour répondre à ses objectifs, le groupe peut compter sur l'implication de chaque membre afin d'identifier les sujets communs, proposer des solutions et, à terme, produire des livrables (référentiel de conservation des activités spécifiques aux SIS).

Les outils

Pour faciliter les échanges, le GT des SIS dispose de deux espaces. Depuis le site internet de l'AAF¹, une page est dédiée à la publication des comptes rendus de réunion, d'articles, d'actualités et de livrables. Un espace a également été créé depuis la plateforme OSMOSE². Son animation repose sur l'utilisation d'outils (espace d'échanges, cartes mentales, veille collaborative, Webinaire de l'État³, etc.) via lesquels les membres peuvent interpeller de façon interactive la communauté.

1. [https://www.archivistes.org/-GT-des-Services-d-incendie-et-de-secours-]

2. [https://www.numerique.gouv.fr/outils-agents/osmose/]

3. [https://www.numerique.gouv.fr/outils-agents/webinaire-etat/]

Que vous apporte le GT ?

Émilie Bégué, archiviste au SIS de Charente-Maritime : « Grâce au groupe de travail, je suis moins seule face aux défis de la mission d'archives qui m'est confiée. Nous pouvons partager nos interrogations, nos craintes et nos victoires. Ce groupe est un précieux allié pour notre travail au quotidien et un véritable relais d'informations, de conseils et de bienveillance. »

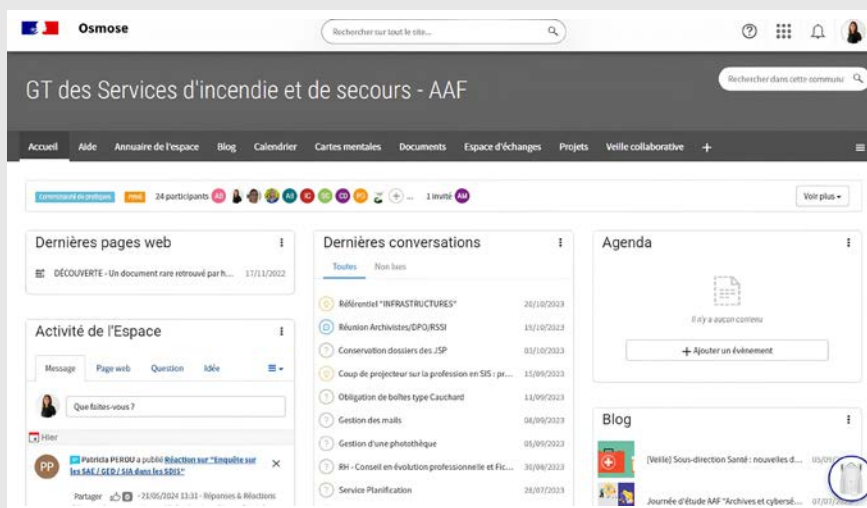
Kévin Loutrel, archiviste au SIS de la Seine-Maritime : « Le groupe de travail est un allié important dans ma mission d'archiviste. Les retours d'expérience, les interrogations et les réponses apportées, toujours dans la bienveillance, m'aident à exercer mes missions de manière plus sereine. Il permet également d'améliorer et d'adapter nos pratiques face aux particularités des SIS et aux évolutions de la réglementation. »

Armelle Bourzeix, chargée de gestion des archives au SIS d'Ille-et-Vilaine : « La création d'un groupe de travail "SDIS" a été pour moi une bouffée d'oxygène ! Arrivée au SIS 35 en 2006, et n'étant pas archiviste de formation mais documentaliste, il n'y avait que très peu d'échanges entre les SIS, jusqu'en 2022. Cela me manquait considérablement puisque dans le secteur de la documentation, je travaillais beaucoup en réseau : ce mode de fonctionnement étant enrichissant, productif et convivial. Nous pouvons maintenant avancer dans la même direction pour aboutir à un traitement commun des informations générées par les différents services. »



Pauline Gruson

Cheffe du service Archives et gestion des documents
Service départemental
d'incendie et de secours
du Pas-de-Calais



Capture d'écran
de la plateforme OSMOSE
« GT des Services d'incendie
et de secours »

Regards croisés de DAF¹

Comment avez-vous envisagé l'arrivée d'un archiviste ?

Ingrid Verline : Face à la saturation des locaux et à la méconnaissance dans le tri des documents ajouté à un certain laxisme, le SDIS 62 a souhaité créer un poste d'archiviste en 2011 afin de préserver et garantir une meilleure exploitation des archives probantes et historiques. Le traitement de l'arrière a été le premier but donné à l'archiviste qui a ensuite donné un cadre, sensibilisé sur le respect des normes de conservation et inculqué les bonnes pratiques à l'ensemble des services du SDIS.

Magali Cozic : Devant un manque de cohérence et de culture en la matière au SDIS 85, l'arrivée d'un professionnel était sans aucun doute très attendue. L'audit mené aux premiers mois de sa prise de poste a permis de sensibiliser immédiatement l'ensemble des services producteurs. Les bénéfices de cet audit ont été conséquents : rassurer, prendre en compte les problématiques de chacun, et plus particulièrement celles qui ont trait aux activités spécifiques en SIS. L'archiviste est apparu comme l'acteur essentiel et évident pour veiller à l'application du cadre légal et normatif, rendre disponible et accessible l'information rapidement, préserver la mémoire de l'administration...

Au-delà des ambitions premières et dans un monde en transition, quel rôle joue-t-il au sein de votre SIS ?

I.V. : Par un effet de miroir, l'archiviste est devenu un expert dans l'archivage numérique, il joue donc un rôle moteur pour que les services s'acculturent des nouvelles pratiques. L'associer en amont des projets de dématérialisation, permet d'être mieux accompagné et aiguillé sur les questions de gestion de données. Dans ce monde où nous devons conjuguer transition et sobriété numérique, je pense que l'archiviste est une des clefs à avoir dans son trousseau.

M.C. : Face aux enjeux liés à la cybersécurité, à la protection des données (secret de la vie privée, médical), à la multiplication des projets de dématérialisation et de déploiement d'une Gestion électronique de documents (GED), l'archiviste, par sa vision transversale des missions et activités du SDIS, est un réel atout. Il travaille en étroite collaboration avec les services, la déléguée à la protection des données et l'équipe informatique. Une réelle plus-value sur toutes ces questions !

« L'archiviste, par sa vision transversale des missions et activités du SDIS, est un réel atout. »



Ingrid Verline
Adjointe au sous-directeur
Administration générale
Service départemental
d'incendie et de secours
du Pas-de-Calais



Magali Cozic
Service départemental
d'incendie et de secours
de la Vendée
Cheffe du Groupement
Administration Finances

1. Directrices administratives et financières.

Le Centre de gestion : l'option du Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin

En l'absence de ressource interne, le SIS 68 a choisi, fin 2021, de faire appel à un archiviste du CDG 68. C'est une démarche consciente de recours à un professionnel et à son expertise, voire un premier pas vers une reconnaissance du métier au sein de l'établissement haut-rhinois.

Dès le premier contact, mon référent, le chef du Groupement des moyens administratifs et financiers, a exprimé le besoin de construire une politique d'archivage au sein du SIS 68 et d'installer un rendez-vous régulier avec les archives.

Sacré challenge. Je gère des archives communales et intercommunales depuis vingt ans mais je ne connaissais rien de l'univers des pompiers. Aussi me suis-je plongée dans leur réseau et j'ai découvert que des archivistes étaient en poste dans certains SIS. Je dispose, quant à moi, de vingt jours d'intervention par an, le temps m'est donc compté.

Je perle mes interventions sur l'année et me sers de ce timing pour cadrer des objectifs avec les services producteurs. J'applique

la méthode Kaizen : celle des petits pas. Je sais cette méthode vertueuse et préférable à l'inertie. En revanche, il faut la pérenniser. Je me sers de mon statut de prestataire extérieur et de mon expérience pour obtenir des résultats et des décisions rapides.

Ces trente premiers jours ont renforcé les échanges avec les Archives d'Alsace. Je les ai évidemment sollicitées pour des visas d'élimination mais aussi sur la validation de DUA ou de protocole de purge de données. L'existence d'un référent unique avec le CST va faciliter la normalisation et l'harmonisation des pratiques.

En interne, ces quelques jours ont permis de positionner les archives comme un projet à part entière. Un projet qui vient soutenir

celui du DPD, de la Mission de pilotage de la performance, et évidemment du RSSI. Bref, un projet transverse qui va se mettre au service de la modernisation des missions de l'établissement.



Valérie Bernard
Archiviste
Centre de gestion de la fonction
publique territoriale du Haut-
Rhin

Archivistes et pompiers, des partenaires dans la valorisation et la sauvegarde du patrimoine

Archiviste depuis 2002 et sapeur-pompier volontaire (SPV) depuis 2019, j'ai eu l'opportunité de faire se croiser les projets : préparation d'une exposition et rédaction d'ouvrages historiques sur les casernes de sapeurs-pompiers, préparation opérationnelle de protection et évacuation de biens culturels en cas de sinistre, etc.

Valorisation du patrimoine du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Vienne

En tant qu'interlocuteurs privilégiés pour la gestion de leurs archives (visas d'élimination, versements, conseils), les archivistes départementaux sont naturellement sollicités par les SDIS, a minima pour leur prêter les sources, voire pour participer activement au montage de leurs expositions. Dans le département de la Vienne, cela s'est concrétisé en 2018 par une contribution forte à la réalisation d'une exposition sur les cinquante ans du centre de secours principal de Poitiers Pont-Achard, caserne historique de la ville de Poitiers, avant sa fermeture au profit d'une toute neuve, construite dans un autre quartier de la ville.

Le travail s'est poursuivi par la réalisation d'un cahier d'histoire sur les casernes des sapeurs-pompiers de Poitiers. Un autre est en cours sur le centre de secours principal de Châtellerauld. Enfin, il m'a été proposé d'intégrer la commission Histoire de l'Union départementale (étant par ailleurs sapeur-pompier volontaire au SDIS 86).

Sauvegarde des biens culturels

La double compétence, dans les domaines du patrimoine et du secours des personnes et des biens, et donc ce double regard est à mon sens profitable. Cela donne une vision réaliste de ce qu'il est possible de faire et demander aux sapeurs-pompiers lors d'un sinistre en termes de quantité de biens à protéger et évacuer et sur la manière de le faire. Et, toujours de mon point de vue, nous avons tout intérêt à tirer profit de la méthodologie et du raisonnement tactique de la Sécurité civile pour les zones qui sont de notre responsabilité (zones de tri et de traitement).

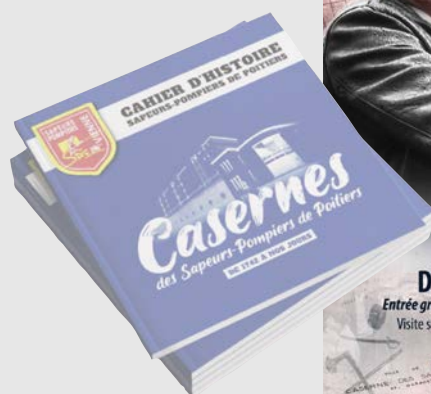
Ainsi, je me suis vu confier, en plus de mon activité de sapeur-pompier volontaire dans mon centre d'incendie et de secours (CIS) de résidence, la fonction de spécialiste technique sauvegarde des œuvres. Elle est effectuée auprès du chef de la préparation opérationnelle du SDIS 86.

Les missions consistent à :

- mettre en relation et faire travailler ensemble différents acteurs (responsables des sites patrimoniaux, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), sapeurs-pompiers, services de sécurité, Bouclier bleu, etc.) ;
- faire les visites des sites (cathédrales, églises, abbayes, châteaux, musées, bibliothèques, services d'archives, services archéologiques, etc.) et mener les réflexions avec les patrimoniaux pour aboutir à un Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) validé par le SDIS ;
- travailler à l'équipement du SDIS en matériel d'évacuation et de protection ;
- préparer des exercices de protection et évacuation des biens culturels (cellule de crise, protection et évacuation des collections patrimoniales par les sapeurs-pompiers, zones de repli et de traitement) ;
- être en appui du commandant des opérations de secours (COS) lors d'un sinistre touchant des collections patrimoniales ;
- en projet : rédaction de fiches réflexes et guide opérationnel, formation.

Pour ceux qui seraient intéressés par ces missions, il est à noter que certains SDIS recrutent des SPV experts patrimoine et n'exigent pas d'eux qu'ils s'engagent en tant que SPV (toutes interventions).

Enfin, pour les sites patrimoniaux qui n'auraient pas suffisamment de personnels pour réceptionner les



Cahier d'histoire Casernes des SP de Poitiers © SDIS 86



Affiche de l'exposition 50 ans CSP Poitiers © SDIS 86

biens culturels évacués par les sapeurs-pompiers et déposés sur la zone de repli, il est possible de recourir au Bouclier bleu France¹, association agréée de sécurité civile. Elle se structure avec l'Organisation de la Réponse à l'Urgence qui recrute et va former des équipiers réservistes qui seront appelés sur le terrain pour du renfort en cas de sinistre ayant impacté des collections patrimoniales.



Sylvie Hilaireau

Cheffe de projet archivage électronique et relations avec les administrations, Archives départementales de la Vienne

Sapeur-pompier volontaire, Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne

Référent exercice
Section Nouvelle-Aquitaine,
Bouclier bleu France

NIVEAU DE PRIORITÉ : 1

Stalles gothiques (13^e siècle)

Localisation : chœur

Dimensions : très grand format

Poids : **non amovible**

Matériaux : bois

Systèmes d'accrochage :

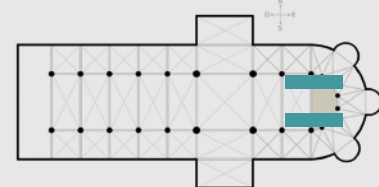
non amovible

Action à mener :

- > Protection active
- > À protéger avec des bâches (non fournies)

Matériel à prévoir :

- > Bâches de protection (non fournies)



Extrait de Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) © CRMH, site de Poitiers

1. [bouclier-bleu.fr].

Protection du patrimoine culturel en Gironde

Depuis le 1^{er} juillet 2019, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde a mis en place une organisation pour la protection des biens culturels en cas de sinistres. Elle comprend plusieurs étapes : le recensement des établissements, l'accompagnement dans l'élaboration de leur Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC), la mise à jour des phases de secours des Établissements Répertoire¹ existants, l'adaptation de la réponse opérationnelle, l'ajustement des équipements et matériels, la formation du personnel, la réalisation d'exercices, ainsi que le recrutement d'experts sous le statut de sapeurs-pompiers volontaires. Cette initiative a été rendue possible grâce à l'engagement des principaux

acteurs, incluant la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), les responsables d'établissements patrimoniaux locaux, les collectivités territoriales, les associations spécialisées telles que le Bouclier bleu France, le Service Territoires et Patrimoines de la Direction des Archives départementales, ainsi que la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Mairie de Bordeaux. Chaque partie prenante joue un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel girondin.



Capitaine Stéphane Caumontat

Chef du bureau protection
du patrimoine culturel
Groupement Opération Prévision
Service départemental d'incendie
et de secours de la Gironde

1. Un Établissement répertorié est un établissement jugé sensible par les services d'incendie et de secours, selon des critères de répertoriage qui peuvent être variables pour chaque département.



Cellule de protection des œuvres © SDIS 33



Conclusion

Les Services d'incendie et de secours (SIS), à l'instar d'autres services, produisent une grande diversité de documents papier et numériques. La prise en compte de la fonction archives, en collaboration avec tous les acteurs concernés, permet assurément de sécuriser les documents et données, en particulier les plus sensibles, et de transmettre ces sources importantes pour l'Histoire. Ce dossier montre la variété et la richesse des missions, mais également l'engagement au quotidien de professionnels des archives, au cœur des enjeux de notre époque, toujours prêts « à décaler ». Souhaitons que les travaux du groupe des archivistes en SIS créent une émulation et promeuvent la fonction archives au sein de tous les services d'incendie et de secours dans les prochaines années !

Le Bureau de la section des Archivistes départementaux

Dossier piloté par Alexandre Béranger, Angélique Bourmaud, Claire Di Mascio et Patricia Pérou